

PV de la rencontre avec la présidente de la commune et du comité du 22 mai 2021

1. Taxes ordures, eau et égouts (PV de la séance et échange avec la présidente en tenant compte des bilans dans Chalais Information, p 18)

Le compte des égouts d'un montant de 150'00 francs est déficitaire d'environ 30'000 francs (20%). La commune souhaite établir un nouveau règlement.

Le compte de l'eau potable, d'un montant d'environ 380'000 francs, est considéré comme équilibré avec un gain de 14'000 francs ce qui représente 3% des dépenses. Cependant, je continue à penser que la composante « arrosage du terrain » n'est pas le reflet de la réalité car l'arrosage des terrains autour des chalets à Vercorin n'est pas entré dans les mœurs sauf dans de rares situations et les R2 ne possèdent que très exceptionnellement des jardins potagers qu'il faut arroser régulièrement. Il me semblerait donc conforme à la réalité et au principe de causalité de calculer le forfait de l'eau potable en faisant abstraction de l'arrosage du jardin qui ne constitue qu'une part marginale de la consommation d'eau par les R2. J'estime que la consommation de l'eau par les R2 se fait essentiellement en fonction du nombre d'occupants des chalets qui est en relation avec le nombre de pièces. Par conséquent, je me demande s'il ne faudrait pas changer le règlement communal en la matière et tenir compte uniquement du nombre des pièces de chalet (comme c'est le cas pour la taxe de séjour) pour évaluer la consommation réelle de l'eau.

Le compte « hygiène », à savoir les ordures, montre un gain de 176'000 francs pour une dépense de 43'000 francs ce qui est clairement disproportionné, même si on admet que ce gain constitue une réserve pour la construction du futur éco-point. Avec un tel raisonnement, les autres comptes devraient être également être revus ce qui n'est apparemment pas l'intention des autorités communales.

Cette discussion sera reprise oralement entre la présidente et Andreas dans le courant du mois de juin.

2. Luminaire mal dirigés

Le problème est particulièrement bien visible dans les chalets d'Andreas, des chalets qui se trouvent en bordure de la Route des Roches Hombes. Kilian Siggen prendra contact avec Andreas pour examiner la situation et discuter des remèdes à y apporter.

3. Fontaine sur la place du village

Personne n'est particulièrement heureux de cette fontaine. En même temps, lors de la rencontre sur place, aucun consensus évident ne s'est pas dégagé pour une solution alternative. En revanche, tout le monde était d'accord que le bec de la fontaine doit être remplacé et que l'entourage immédiat de la fontaine mérite d'être allégé. Il est également envisagé de revoir un peu le goudronnage de la place centrale du village.

4. Déchetterie

La déchetterie à l'entrée di village sera transformée en un écopoint où on pourrait également déposer les déchets organiques de la cuisine. Cependant, cette transformation n'aura pas lieu dans l'immédiat car cette structure sera certainement déplacée à un endroit dont le choix n'est pas encore formellement décidé.

Quant à la déchetterie en bas du village, la partie pour les déchets de jardin sera maintenue. En revanche, les bennes pour les objets encombrants seront certainement supprimées et il faudrait amener ces déchets vers la déchetterie centrale à Bramois. Cependant, cette suppression n'aura lieu ni cette année, ni l'année prochaine, à moins d'une décision contraignante du canton

5. Transition énergétique définie par l'Etat du Valais

La commune prend cette problématique très au sérieux. Pour avancer concrètement dans ce domaine et pouvoir faire des propositions pratiques, les autorités ont décidé de se faire accompagner par un professionnel en la matière (Oiken).

6. Nouveau plan d'affectation de zone selon la LAT

La commune devrait diminuer la zone à construire d'environ 400'000 m² ce qui est l'équivalent de 400 chalets sur un terrain de 1000m² !!!, une diminution qui sera évidemment assez douloureuse pour les propriétaires concernées.

Pour que cette information puisse être diffusée au près des R2, la présidente nous fera parvenir les documents qui seront présentés aux réunions publiques dont la première aura lieu le 26 mai à Chalais. Le flyer et le document de présentation ont été envoyés aux R2

7. Divers

- a. L'accès aux chemins pédestres obstrué par les constructions vers le sommet du Mont va être rétabli cet été compte tenu du fait qu'il y a une servitude de passage. Selon une dernière information, cela pourrait prendre un peu plus de temps.
- b. Le télésiège au Mont Major sera construit cet été et sera prêt pour la prochaine saison d'hiver.
- c. Le nouveau tracé du téléphérique Chalais Vercorin a reçu le feu vert de tous les services cantonaux et se trouve actuellement auprès du Conseil d'Etat qui prendra la décision encore cette année, une décision qui ne peut être que positive compte tenu des accords de tous les services concernés.

8. Séance du comité

- a. Nous avons tous estimé que cette rencontre de deux heures a été extrêmement positive de par l'écoute, la transparence et la clarté des informations données par la présidente.
- b. La plupart des membres ont actuellement payé les cotisations.
- c. L'aménagement du Creux du Lavioz est piloté par la société Degré Vert. Le CA de la société Vercorin Tourisme SA se réunit mardi. Jacques nous fera parvenir les documents qu'il a reçus pour cette séance et nous communiquera les décisions qui auront été prises à cette occasion.
La SD a développé quelques critiques, non pas de fond, mais en ce qui concerne le caractère insuffisamment participatif de la démarche.
- d. Le prochain comité aura lieu **samedi 31.7.2021 à 10 heures**.